

N. GUIGUE PICQUIER

J. HOMINAL

EXPERTISE COMPTABLE



FONDS DE DOTATION LA RAYONNE

39 Rue Courteline
69100 VILLEURBANNE

COMPTES ANNUELS
du 01/01/2020 au 31/12/2020

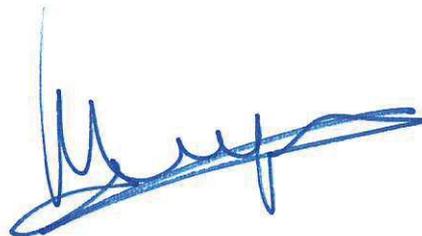
MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels du FONDS DE DOTATION LA RAYONNE pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 14 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	57 650,88	Euros
chiffre d'affaires		Euros
résultat net comptable		Euros

Fait à LYON
Le 16/04/2021



Nathalie GUIGUE PICQUIER
Expert-Comptable

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net		
Participations et créances rattachées	10		10		10
Autres titres immobilisés	15		15		15
TOTAL (I)	25		25		25
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	400		400		400
Disponibilités	57 226		57 226		57 226
TOTAL (II)	57 626		57 626		57 626
TOTAL ACTIF	57 651		57 651		57 651

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Néant	Variation
Fonds propres consommables	53 268		53 268
TOTAL (I)	53 268		53 268
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 360		3 360
Autres dettes	1 023		1 023
TOTAL (IV)	4 383		4 383
TOTAL PASSIF	57 651		57 651

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Néant	Variation	%
	Total	Total		
Autres produits	13 432		13 432	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	13 432		13 432	N/S
Autres achats et charges externes	13 412		13 412	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	20		20	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	13 432		13 432	N/S
Total des produits (I + III + IV)	13 432		13 432	N/S
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	13 432		13 432	N/S

Annexe 2020

PREAMBULE

PRESENTATION DU FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation LA RAYONNE a été créé le 8 janvier 2020.

Objet du fonds et moyens d'action

Le fonds a pour objet de porter ou de soutenir les actions d'intérêt général pouvant être initiées ou réalisées par le Centre Culturel Oecuménique Jean Pierre LACHAIZE - « CCO ».

A ce titre, il reçoit et gère, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable en vue d'en redistribuer les revenus à tout type d'organisme, d'œuvre ou d'action d'intérêt général.

A cet égard, le fonds de dotation a pour objet de soutenir et de développer tout projet d'intérêt général à caractère culturel et social :

- culturel et artistique ; tendant à favoriser l'accès aux pratiques artistiques, à promouvoir l'éducation artistique et à rendre effectif la participation des habitants à la vie artistique et culturelle,
- social ; ayant pour objet l'insertion sociale, économique et citoyenne des personnes, en particulier celles fragilisées par leur parcours de vie (migration, chômage, mal logement ...).

Dans le cadre de la réalisation de son objet, le fonds :

- développera ses propres actions,
- et/ou participera au financement de structures ou de projets dont la réalisation favorisera sa mission d'intérêt général.

Le fonds de dotation pourra promouvoir et favoriser le développement d'évènements et d'animations ou toutes manifestations permettant notamment de collecter des fonds destinés à participer au financement d'activités d'intérêt général visées aux alinéas ci-dessus.

La gestion du fonds est désintéressée.

Afin de développer son objet social, le fonds pourra, notamment :

- réaliser ou soutenir des expositions artistiques, des œuvres cinématographiques, des spectacles, ainsi que toutes actions culturelles et artistiques, et favoriser leur accès au public ;
- organiser et animer des rencontres (débat, ateliers pratiques, formations, colloques, conférences, séminaires, tables rondes, ...) pour différents publics (professionnels, grand public, ...) sur des thèmes en lien avec son objet ;
- favoriser toute action de recherche, d'information et d'enseignement, notamment en matière artistique ;
- éditer ou soutenir toutes publications (revue, site Internet, etc.) contribuant à la réalisation de son objet ;
- organiser des manifestations culturelles, éducatives, des événements d'ampleur et des campagnes de communication en lien avec son objet ;
- développer des partenariats avec tout organisme développant des activités similaires ou connexes ;
- soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;

- favoriser, par les modalités de gestion de sa dotation, l'emploi de ses actifs au profit d'œuvres exerçant des activités conformes à son objet ;
- détenir et/ou posséder tous biens meubles et immeubles, en vue de la réalisation de son objet ;
- prêter, louer et mettre à disposition des moyens techniques et humains dans le cadre de projets conformes à son objet ;
- procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet social du fonds de dotation ;
- vendre, de manière permanente ou occasionnelle, tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet et susceptibles de contribuer directement ou indirectement à sa réalisation ;
- participer et gérer toute structure ou groupement (société civile, société commerciale, coopératives, GIE, ...) qui contribue directement ou indirectement à l'objet du fonds de dotation ;
- et, plus généralement encore, faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se situer dans le prolongement direct ou indirect de l'objet social du fonds.
- enfin, mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de concourir directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

ooooo

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création du fonds de dotation.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 57 650,88 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 0,00 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

COVID 19

L'épidémie de COVID a été déclarée « pandémie mondiale » par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et a eu, et continue d'avoir, un impact sur l'économie mondiale.

La campagne de vaccination contre la COVID 19 annoncée pour 1er semestre 2021 permet d'envisager une amélioration des conditions de marché dans la seconde partie de l'année qui vient. La situation, en France et de manière plus générale en Europe et dans le monde, reste incertaine.

Il est difficile d'en mesurer les impacts sur 2021.

Cet événement ne remet pas en cause l'évaluation des actifs du fonds de dotation.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.
Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF***Immobilisations***

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations financières		25		25
TOTAL		25		25

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances usagers	400	400	
TOTAL	400	400	

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres consommables					
Dotations consommables CCO			15 000		15 000
Autres fonds NEXITY			30 000	3 000	27 000
Autres fonds GALA			21 700	10 432	11 268
TOTAL			66 700	13 432	53 268

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Fournisseurs	3 360	3 360		
Autres dettes	1 023	1 023		
TOTAL	4 383	4 383		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	3 360
TOTAL	3 360

Détail des comptes

FONDS DE DOTATION LA RAYONNE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés,						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	10		10	0,02		
261100 PARTS SCI LA RAYONNE	10		10	0,02		
. Autres titres immobilisés	15		15	0,03		
271100 TITRES IMMOB ACTIONS	15		15	0,03		
TOTAL (I)	25		25	0,04		
ACTIF CIRCULANT						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	400		400	0,69		
411000 CLIENTS	400		400	0,69		
Disponibilités	57 226		57 226	99,26		
512000 BANQUE CREDIT MUTUEL	57 226		57 226	99,26		
TOTAL (II)	57 626		57 626	99,96		
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	57 651		57 651	100,00		

FONDS DE DOTATION LA RAYONNE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent Néant
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Fonds propres consommables	53 268	92,40
108100 DOTATIONS CONSOMPTIBLES CCO	15 000	26,02
108710 AUTRES FONDS NEXITY	30 000	52,04
108719 REPRISE QUOTE PART AU RESULTAT	-3 000	-5,19
108720 AUTRES FONDS GALA	21 700	37,64
108729 REPRISE QUOTE PART AU RESULTAT	-10 432	-18,09
TOTAL (I)	53 268	92,40
FONDS REPORTES ET DEDIES		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
TOTAL (III)		
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 360	5,83
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	3 360	5,83
Autres dettes	1 023	1,77
467100 COMPTE DIVERS / CCO ASSOC.	1 023	1,77
TOTAL (IV)	4 383	7,60
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	57 651	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
ENGAGEMENTS DONNÉS		

FONDS DE DOTATION LA RAYONNE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice précédent Néant	Variation	%
<i>EXCEDENT OU DEFICIT</i>				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE PRODUITS : Dons en nature Prestations en nature Bénévolat <div style="text-align: right;">TOTAL</div> CHARGES : Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Prestations Personnel bénévole <div style="text-align: right;">TOTAL</div>				

LA RAYONNE

Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

de l'exercice clos le 31 décembre 2020

LA RAYONNE

39 rue Georges Courteline
69100 VILLEURBANNE

Fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de loi du 4 août 2008
N° SIREN : 885. 220. 343.

FIDUCIAIRE LYONNAISE
Expertise Comptable - Audit



69, bd des Canuts ■ 69317 Lyon Cedex 04
tél. 04 78 29 85 04 ■ fax 04 78 30 80 25
fidulyon@fiduciairelyonnaise.fr

Société d'expertise comptable - Tableau de l'Ordre de Lyon Rhône-Alpes
Société de commissaires aux comptes - Compagnie régionale de Lyon
S.A. au capital de 251100€ / RC Lyon B 958 513 509



Au Conseil d'administration du fonds de dotation LA RAYONNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation LA RAYONNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 08/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'administration.

En raison de l'obtention tardive de certains documents, nous n'avons pas pu émettre notre rapport dans le délai statutaire de 15 jours avant l'assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 22 avril 2021

Le commissaire aux comptes
FIDUCIAIRE LYONNAISE

Signé électroniquement le 22/04/2021 par
Marc Murard



Marc MURARD

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net		
Participations et créances rattachées	10		10		10
Autres titres immobilisés	15		15		15
TOTAL (I)	25		25		25
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	400		400		400
Disponibilités	57 226		57 226		57 226
TOTAL (II)	57 626		57 626		57 626
TOTAL ACTIF	57 651		57 651		57 651

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Néant	Variation
Fonds propres consommables	53 268		53 268
TOTAL (I)	53 268		53 268
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 360		3 360
Autres dettes	1 023		1 023
TOTAL (IV)	4 383		4 383
TOTAL PASSIF	57 651		57 651

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Néant	Variation	%
	Total	Total		
Autres produits	13 432		13 432	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	13 432		13 432	N/S
Autres achats et charges externes	13 412		13 412	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	20		20	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	13 432		13 432	N/S
Total des produits (I + III + IV)	13 432		13 432	N/S
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	13 432		13 432	N/S

Annexe 2020

PREAMBULE

PRESENTATION DU FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation LA RAYONNE a été créé le 8 janvier 2020.

Objet du fonds et moyens d'action

Le fonds a pour objet de porter ou de soutenir les actions d'intérêt général pouvant être initiées ou réalisées par le Centre Culturel Oecuménique Jean Pierre LACHAIZE - « CCO ».

A ce titre, il reçoit et gère, en les capitalisant, les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable en vue d'en redistribuer les revenus à tout type d'organisme, d'œuvre ou d'action d'intérêt général.

A cet égard, le fonds de dotation a pour objet de soutenir et de développer tout projet d'intérêt général à caractère culturel et social :

- culturel et artistique ; tendant à favoriser l'accès aux pratiques artistiques, à promouvoir l'éducation artistique et à rendre effectif la participation des habitants à la vie artistique et culturelle,
- social ; ayant pour objet l'insertion sociale, économique et citoyenne des personnes, en particulier celles fragilisées par leur parcours de vie (migration, chômage, mal logement ...).

Dans le cadre de la réalisation de son objet, le fonds :

- développera ses propres actions,
- et/ou participera au financement de structures ou de projets dont la réalisation favorisera sa mission d'intérêt général.

Le fonds de dotation pourra promouvoir et favoriser le développement d'événements et d'animations ou toutes manifestations permettant notamment de collecter des fonds destinés à participer au financement d'activités d'intérêt général visées aux alinéas ci-dessus.

La gestion du fonds est désintéressée.

Afin de développer son objet social, le fonds pourra, notamment :

- réaliser ou soutenir des expositions artistiques, des œuvres cinématographiques, des spectacles, ainsi que toutes actions culturelles et artistiques, et favoriser leur accès au public ;
- organiser et animer des rencontres (débat, ateliers pratiques, formations, colloques, conférences, séminaires, tables rondes, ...) pour différents publics (professionnels, grand public, ...) sur des thèmes en lien avec son objet ;
- favoriser toute action de recherche, d'information et d'enseignement, notamment en matière artistique ;
- éditer ou soutenir toutes publications (revue, site Internet, etc.) contribuant à la réalisation de son objet ;
- organiser des manifestations culturelles, éducatives, des événements d'ampleur et des campagnes de communication en lien avec son objet ;
- développer des partenariats avec tout organisme développant des activités similaires ou connexes ;
- soutenir tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;

- favoriser, par les modalités de gestion de sa dotation, l'emploi de ses actifs au profit d'œuvres exerçant des activités conformes à son objet ;
- détenir et/ou posséder tous biens meubles et immeubles, en vue de la réalisation de son objet ;
- prêter, louer et mettre à disposition des moyens techniques et humains dans le cadre de projets conformes à son objet ;
- procéder par tous les moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet social du fonds de dotation ;
- vendre, de manière permanente ou occasionnelle, tous produits ou services entrant dans le cadre de son objet et susceptibles de contribuer directement ou indirectement à sa réalisation ;
- participer et gérer toute structure ou groupement (société civile, société commerciale, coopératives, GIE, ...) qui contribue directement ou indirectement à l'objet du fonds de dotation ;
- et, plus généralement encore, faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se situer dans le prolongement direct ou indirect de l'objet social du fonds.
- enfin, mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de concourir directement ou indirectement à la réalisation de son objet.

o o o o o

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création du fonds de dotation.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 57 650,88 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 0,00 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

COVID 19

L'épidémie de COVID a été déclarée « pandémie mondiale » par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020 et a eu, et continue d'avoir, un impact sur l'économie mondiale.

La campagne de vaccination contre la COVID 19 annoncée pour 1er semestre 2021 permet d'envisager une amélioration des conditions de marché dans la seconde partie de l'année qui vient. La situation, en France et de manière plus générale en Europe et dans le monde, reste incertaine.

Il est difficile d'en mesurer les impacts sur 2021.

Cet événement ne remet pas en cause l'évaluation des actifs du fonds de dotation.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.
Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF***Immobilisations***

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations financières		25		25
TOTAL		25		25

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances usagers	400	400	
TOTAL	400	400	

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres consommables					
Dotations consommables CCO			15 000		15 000
Autres fonds NEXITY			30 000	3 000	27 000
Autres fonds GALA			21 700	10 432	11 268
TOTAL			66 700	13 432	53 268

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Fournisseurs	3 360	3 360		
Autres dettes	1 023	1 023		
TOTAL	4 383	4 383		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	3 360
TOTAL	3 360